

Réunion du 7 avril 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Olivier BITZ, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

**N° CP/2014/267 - Rénovation et accroissement du parc privé - 1324
Avenant n°1 au programme d'action pour l'amélioration du
parc privé 2013 et plan de contrôle de la délégation de gestion
des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat pour 2014**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte :

- de l'avenant n°1 au programme d'action pour l'amélioration de l'habitat privé 2013 sur le territoire départemental en dehors de la Communauté Urbaine de Strasbourg, avenant ayant pour objet de modifier les annexes 1 et 2 de ce programme, conformément au document joint. Ces dispositions sont applicables pour les dossiers déposés à partir du 1er janvier 2014,
- du plan de contrôle interne et externe relatif à la gestion des aides de l'ANAH (agence nationale de l'habitat), recommandé par l'ANAH pour la qualité du travail des services et la régularité de l'attribution et du paiement des subventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140407-85538-AU-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 24/04/14